

N/Réf. : 2026-14 Additif n° 5

Marché n° 2026-14 : Travaux d'optimisation de chaufferies, de l'extension du rafraîchissement et de mise en œuvre d'une GTB de l'Université Toulouse Capitole

ADDITIF N° 5

A l'attention des candidats,

Réponses aux questions des candidats

Question n° 1 : Pouvez-vous préciser le raccordement en froid sur les CTA Amphi B, C, D, E et F, non représenté sur les plans depuis le ballon tampon ?

Réponse : Comme définie au CCTP, les batteries froides pour ces amphis seront laissées en attente et ne seront pas raccordées.

Question n° 2 : Pouvez-vous préciser les hypothèses de dimensionnement des batteries froides, notamment le nombre de personnes dans les pièces climatisée ?

Réponse : Cf. CCTP : Régime d'eau : 10/15°C – température de soufflage de dimensionnement : 17°C

Pour information, ci-dessous les effectifs des amphis :

Local	nbre personne	débit mini 18m3/h / pers	Débit DCE
Amphithéâtre B	305	5490	5 500 m3/h
Amphithéâtre C	376	6768	6 800m3/h
Amphithéâtre D	234	4212	4 300 m3/h
Amphithéâtre E	148	2664	2 800 m3/h
Amphithéâtre F	148	2664	2 800 m3/h
Cafétéria	130	2340	2 500 m3/h

Question n° 3 : Pouvez-vous préciser les constats d'huissier à prévoir indiqués dans le DPGF au paragraphe 1.12.6 ?

Réponse : Dans le poste installation de chantier, il est à prévoir un constat d'huissier au niveau de la base vie.

Question n° 4 : Pouvez-vous préciser les installations de chantier à prévoir qui diffère entre le CCAG, le CCTP et le DPGF, notamment sur la salle de réunion et bureaux ?

Réponse : Les installations de chantier devront être conformes aux exigences demandées dans le CCAP, CCTP, CCAG et PGC. Dans le cas de prescriptions contradictoires, l'entreprise se référera à l'ordre de prévalence des pièces défini au CCAP. Une zone bureau à prévoir. Les réunions de chantier seront réalisées dans une salle mise à disposition par la MOA uniquement au créneau défini.

Question n° 5 : Pouvez-vous préciser si les plateformes pour le bâtiment Arsenal permettent bien d'accueillir les nouvelles installations techniques (VRV et GF140kW) avec les parements acoustiques ?

Réponse : Les plateformes techniques ont été prévues pour poser ces équipements.

Question n° 6 : Création de l'accès au VS du bâtiment J :

- Pour la gestion des eaux de ruissèlement en pied de mur/escalier/ouverture créée, le CCTP demande une pente 0.5% pour évacuation des eaux vers regard phi 1000, profondeur 2m avec grille fonte. Ce regard est existant ou faut-il le créer ? Si existant, quelle est sa position ?

Réponse : Le puits sec est à prévoir dans l'offre et sera positionné sous l'aire technique à créer.

- Avez-vous une coupe du local technique ?

Réponse : Non existant

- Quelle est la hauteur du VS ?

Réponse : La hauteur en partie technique est de 2,00 m.

A noter que le CCTP prévoit le nivellement / terrassement des futures cheminement socle béton pour la pose de la CTA. Pour minimiser ce nivellement, veuillez trouver, en annexe du présent additif, le plan du VS indicé (24-048 DCE_ARSENAL BAT J_IndB).

- Pouvez-vous nous donner des précisions sur la « décontamination » évoquée dans l'article 1.11.1.4 ?

Réponse : Il s'agit d'une couche de réglage en sable sous les dallages bétons.

- Le DPGF fait mention de dévoiement réseaux et gestion EP. Le CCTP n'indique rien. Que faut-il prévoir ? Peut-on avoir un plan de réseaux ?

Réponse :

- Poste dévoiement réseaux : sans objet.
- Gestion EP : gestion des EP de l'aire technique vers le puisard.

Question n° 7 : Local GF Bâtiment E

- Il faudrait avoir des précisions sur les demandes de « Batardeau et siphon de sol » ? Si nous les devons, à quels endroits ?

Réponse :

- Batardeau à prévoir sur la porte du local.
- Siphon à prévoir dans le local au plus près du réseau existant pour faciliter le raccordement au réseau existant.

- La cloison coupe-feu 1h au chapitre 1.11.1.2 n'est pas mentionnée sur les plans : s'agit-il de la cloison du placard technique où sera positionnée l'armoire ?

Réponse : Oui.

Question n° 8 : Installation Rafraichissement Bat A et E

- Page 147 du cctp : Il faudrait avoir des précisions sur la demande de « Batardeau » ?

Réponse : Un batardeau à prévoir au niveau de la porte d'entrée du local pour réaliser une rétention.

Question n° 9

Suite à la demande de valorisation des CEE et des documents en nos possessions, nous ne sommes pas en mesure de calculer les CEE potentiels. Pour nous permettre d'avoir une estimation de CEE, pourriez-vous nous transmettre :

- La liste des bâtiments complète (non par site) ;
- Les usages de chaque bâtiment ainsi que leur surface pour cet usage, notamment bien distinguer la surface des bureaux, des espaces d'enseignement, des logements et des espaces de restauration

Réponse : Vous trouverez, en annexe du présent additif, la liste de chaque bâtiment avec les surfaces et l'usage associés (Fichier 2026-10-06-Extraction répartition SDP-OPERAT).

- La liste des équipements par bâtiment (si vous n'avez pas une liste complète, nous la ferons avec la liste des points).

Réponse : A utiliser la liste de points.

Question n° 10 : site de la Manufacture des tabacs : pouvez-vous indiquer les diamètres des canalisations existantes pour mise en place des vannes de régulation et d'équilibrage ? Ainsi que les mètres estimatifs de canalisation à reprendre

Réponse :

A titre indicatif, veuillez trouver ci-dessous les diamètres des primaires de chaque sous stations :

- Sous station bâtiment A	DN 65
- Sous station bâtiment C	DN 65
- Sous station bâtiment G	DN 50
- Sous station bâtiment H	DN 65
- Sous station bâtiment B/I	DN 80
- Sous station bâtiment Q	DN 50

Le mètre à reprendre sont à l'appréciation de l'entreprise.

Question n° 11 : Afin de calculer les CEE, est-il possible d'avoir la puissance nominale du système de chauffage et de refroidissement des zones traitées par les futurs brasseurs d'air ? Pouvez-vous nous confirmer la nature du chauffage par zone.

Réponse :

Le chauffage des locaux est réalisé à partir de chaufferies gaz.

La chaufferie centrale de l'ARSENAL desservant les sites de l'ARSENAL, REMPART, TSE et BU possède 4 chaudières tarés à 1850 kW unitaire.

Les puissances des chaufferies des anciennes facultés et de la manufacture des tabacs sont notées sur les schémas de principe du DCE.

Concernant le site de Rodez :

- Bâtiment A : 2 chaudières de 275 kW
- Bâtiment B : 2 chaudières de 320kW
- Bâtiment C : 1 chaudière de 116 kW

Les locaux où seront implantés les brasseurs d'air ne sont pas refroidis.

Question n° 12 : Concernant les armoires électriques conservées sur l'arsenal et la manufacture, est-il possible d'avoir les schémas électriques existants ?

Réponse : Ces documents ne sont pas disponibles.

Question n° 13 : Est-ce que les variantes sont autorisées sur les brasseurs d'air ?

Réponse : Les variantes sont interdites dans cette consultation. Cependant, les propositions de matériels équivalents sont autorisées.

Documents de marché ajoutés : Annexe 6 - Pièces graphiques

- Le plan du VS indicé (Fichier PDF : 24-048 DCE_ARSENAL BAT J_IndB).
- La liste de chaque bâtiment avec les surfaces et l'usage associés (Fichier Excel : 2026-10-06-Extraction répartition SDP-OPERAT).

Ci-joint, le lien de téléchargement : <https://filesender.renater.fr/?s=download&token=f2f76e04-5575-464b-b291-5cc6a97da842>

Information aux candidats

Conformément à l'article 8.1 du Règlement de la consultation (RC), le délai fixé pour l'envoi des questions des candidats est expiré. Aucune nouvelle demande ne pourra donc être prise en compte.

Bien cordialement,
Le service de la commande publique et des achats